CHASSEURS du RHÔNE
et de la
MÉTROPOLE de LYON

CATALOGUE DE FORMATION 2023

CATALOGUE
téléchargeable sur le site
www.fdc69.com

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU RHONE ET DE LA METROPOLE DE LYON

1 allée du Levant - 69890 LA TOUR DE SALVAGNY - Tél. 04 78 47 13 33
Service Technique : Tél. 04 78 64 63 71
E-mail : contact@fdc69.com • Site internet : www.fdc69.com

Association agréée depuis 1979 au titre de la protection de l'environnement

LISTE DES FORMATIONS 2023

INTITULÉ DE LA FORMATION	DATES	COÛT
Devenir garde-chasse particulier	Vendredis 6 janvier, 13 janvier, 20 janvier 2023 de 13 h 30 à 19 h 30 **REPORTÉE**	45€
Site internet fédéral	Lundi 30 janvier 2023 de 16 h 00 à 18 h 00	Gratuit
Membre de Conseil d'administration d'une association de chasse	Lundi 30 janvier 2023 de 18 h 30 à 20 h 30	Gratuit
Régulation par tir des corvidés	Mercredi 15 mars 2023 de 9 h 00 à 12 h 00	10€
Recyclage en piégeage	Samedi 18 mars à 10 h 30 - **Pas d'inscription**	Gratuit
Chasser à l'arc	Samedi 25 mars 2023 de 8 h à 18 h ***Dossier d'inscription spécifique à télécharger sur www.fdc69.com**	35€*
Connaissance, réparation, indemnisation et prévention des dégâts de gibier sur les cultures agricoles	Mercredi 29 mars 2023 de 14 h à 17 h	Gratuit
Chasse d'été du grand gibier et du renard	Jeudi 25 mai 2023 de 18 h 30 à 21 h 00	10€
Utilisation de pièges photographiques	Jeudi 1er juin 2023 de 14 h 00 à 16 h 30	Gratuit
Hygiène de la venaison	Mardi 6 juin 2023 de 19 h 00 à 22 h 30	20€
Décennale Sécurité	Chez soi tout au long de l'année / Au sein des associations de chasse ou à la FDCRML Jeudi 8 juin 2023 de 18 h à 21 h 30 / Vendredi 8 sept. 2023 de 14 h à 17 h 30	Gratuit
Responsable de battue ou Traqueur armé	Lundi 19 juin 2023 / Lundi 26 juin 2023 / Samedi 22 juillet 2023 de 8 h à 17 h 15	35€
Communiquer sur la chasse avec les non chasseurs : Un dimanche à la chasse	Jeudi 29 juin 2023 de 18 h 30 à 20 h 30	Gratuit
Comptage nocturne de lièvres	du 15 août au 1er octobre A définir avec les associations de chasse intéressées	Gratuit
Se perfectionner au tir avec une arme à canon rayé (Dans l'1000 à Vonnas)	Samedi 2 septembre 2023 8 h 30 à 10 h 30 **ou** 10 h 30 à 12 h 30	30€
Réactualisation de la formation Responsable de battue	Jeudi 14 septembre 2023 de 18 h 30 à 20 h 30 à la FDCRML	Gratuit
Développement des populations de petit gibier	Jeudi 28 septembre 2023 de 18 h à 21 h	Gratuit
Education à la nature	Mardi 24 octobre 2023 de 18 h 30 à 20 h 30	Gratuit
Se former au Piégeage Agrément piégeur	Vendredis 1er et 8 décembre 2023 de 9 h 00 à 18 h 00	65€

Rappel : Le coût de la formation correspond à la prise en charge de la documentation et du (ou des) repas pour les stages en journée.

CONDITIONS D'ACCES ET INSCRIPTION

Les formations constituent des missions de service public organisées par la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon. Elles sont destinées aux candidats à l'examen du permis de chasser, candidats à l'agrément de piégeage, chasseurs, ainsi qu'aux adhérents territoriaux à jour de leur cotisation. D'autres publics peuvent être admis à participer après autorisation de la Fédération.
Plusieurs formations sont animées en partenariat avec les associations départementales de chasse spécialisées ou l'Office Français de la Biodiversité.
L'accès à un stage doit faire l'objet **d'une inscription préalable obligatoire** soit en ligne sur l'espace de saisie du internet **www.fdc69.com**, soit à l'aide du bulletin situé à la fin du catalogue ou disponible auprès de la Fédération ainsi que sur Internet (www.fdc69.com) et **au plus tard 15 jours avant la date choisie.**
Un bulletin d'inscription et un chèque par candidat et par formation sont demandés.
RAPPEL : pas de remboursement des frais d'inscription pour toute absence injustifiée. La pédagogie est gratuite, seule une participation est exigée afin de contribuer aux frais de documentation remise à l'issue de chaque formation ainsi que parfois aux repas.
La Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre d'inscrits est insuffisant. Une convocation individuelle parviendra directement aux personnes inscrites afin de valider leur inscription ou les informer, le cas échéant, de l'annulation de la formation.

SOMMAIRE
formations 2023

LISTE DES FORMATIONS ET CONDITIONS D'ACCES ET INSCRIPTION ..... 2ème couv

DEVENIR GARDE CHASSE PARTICULIER 2

WWW.FDC69.COM, SON ESPACE DE CONNEXION
ET LA SAISIE DES TABLEAUX DE CHASSE 3

MEMBRE D'UN CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UNE ASSOCIATION DE CHASSE 4

REGULATION PAR TIR DES CORVIDES 5

RECYCLAGE EN PIEGEAGE 6

CHASSER A L'ARC 7

CONNAISSANCE, REPARATION, INDEMNISATION ET PREVENTION DES DEGATS
DE GIBIER SUR LES CULTURES AGRICOLES 8

CHASSE D'ETE DU GRAND GIBIER ET DU RENARD 9

UTILISATION DE PIEGES PHOTOGRAPHIQUES 10

HYGIENE DE LA VENAISON 11

FORMATION DECENNALE SECURITE 12

RESPONSABLE DE BATTUE OU TRAQUEUR ARME 13

COMMUNIQUER SUR LA CHASSE AVEC LES NON CHASSEURS :
UN DIMANCHE A LA CHASSE 14

COMPTAGE NOCTURNE DE LIEVRES 15

SE PERFECTIONNER AU TIR AVEC UNE ARME A CANON RAYE (DANS L'1000) 16

REACTUALISATION DE LA FORMATION RESPONSABLE DE BATTUE 17

DEVELOPPEMENT DES POPULATIONS DE PETIT GIBIER 18

EDUCATION A LA NATURE 19

SE FORMER AU PIEGEAGE - AGREMENT DE PIEGEUR 20

INCRIPTION EN LIGNE - MODALITES 21

TUTORIEL E-LEARNING FORMATION DÉCENNALE SÉCURITÉ 22
FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2023 23

INFORMATION SUR LE PERMIS DE CHASSER ET LA CHASSE ACCOMPAGNÉE ..... 3ème couv

DEVENIR GARDE CHASSE PARTICULIER

OU SE FORMER POUR DISPOSER DE BONNES CONNAISSANCES CYNÉGÉTIQUES

OBJECTIF	Acquérir la formation nécessaire pour remplir les conditions d'aptitude technique exigées pour exercer les fonctions de garde-chasse particulier.
DATES ET HORAIRES	Vendredis 6, 13 et 20 janvier 2023 de 13 h 30 à 19 h 30 **REPORTÉE**
LIEU	Siège de la FDCRML.
PUBLIC	Personne désirant devenir garde-chasse particulier ou chasseur désirant se former.

PROGRAMME

OFB OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

- ***1er jour***
  - Accueil, présentation du programme et document, tour de table
  - Connaissances cynégétiques : organisation de la chasse
  - Gardes particuliers
  - Les bases générales du droit français
  - Les institutions judiciaires
  - La justice et ses agents
  - La procédure pénale
  - L'infraction pénale
  - Réglementation de la chasse

- ***2ème jour***
  - Notions d'écologie appliquée à la protection et à la gestion du patrimoine faunique et de ses habitats
  - Conditions de régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.
  - Guide départemental de régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.

- ***3ème jour***
  - La tenue, les prérogatives et limites de compétence du garde-chasse particulier
  - Le contrôle des contrevenants
  - Le procès-verbal
  - Comportement du garde dans l'exercice de ses fonctions
  - Communication et présentation
  - Synthèse de la formation

Nombre de places :
30 places maximum

Formalités d'inscriptions et coût :
En ligne ou sur formulaire au prix de **45€**.

Intervenants :

- Services de la FDCRML
- Office Français de la Biodiversité (OFB)
- Association des gardes chasse particuliers du Rhône

WWW.FDC69.COM
SON ESPACE DE CONNEXION ET LA SAISIE EN LIGNE DES TABLEAUX DE CHASSE

OBJECTIF	Optimiser l'utilisation du site internet par un responsable d'association de chasse ou de son délégué.
DATES ET HORAIRES	Lundi 30 janvier 2023 de 16 h 00 à 18 h 00
LIEU	Siège de la FDCRML.
PUBLIC	Président d'association de chasse ou son délégué en charge des saisies des tableaux de chasse ou trésorier de l'association

PROGRAMME

- Présentation du site
  Les différentes pages
  Comment déposer une annonce (manifestation, bourse aux territoires) ?
- Présentation de l'espace «Dirigeant d'association»
  Se connecter
  Les rubriques
  Comment effectuer une recherche ?
- Présentation de l'espace «Saisie en ligne»
  Se connecter
  Saisie des fiches de tir chevreuil, sanglier et des tableaux de chasse, demande de plan de chasse
  Factures
  Editions
  Créer des utilisateurs
- Questions/réponses

Nombre de places :
15 places maximum

Formalités d'inscriptions et coût :
En ligne ou sur formulaire, gratuit

Intervenants :
- Services de la FDCRML

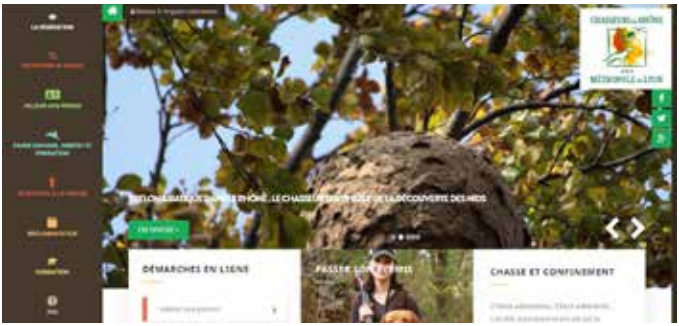

MEMBRE DE CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UNE ASSOCIATION DE CHASSE

OBJECTIF	Acquérir les connaissances indispensables pour être un membre efficace et compétent d'une équipe dirigeante d'association de chasse
DATES ET HORAIRES	Lundi 30 janvier 2023 de 18 h 30 à 20 h 30
LIEU	Siège de la FDCRML.
PUBLIC	Président, chasseur ou membre de conseil d'administration d'une association de chasse.

PROGRAMME

- Les associations de chasse loi 1901 (organisation, responsabilité, assurance, sécurité, sanctions…) au travers de leurs statuts et règlements intérieurs
- Une fédération départementale des chasseurs : pourquoi faire ? (organisation de la chasse)
- Les interlocuteurs locaux et départementaux des associations de chasse : propriétaires fonciers, exploitants agricoles, collectivités, administrations, associations de chasse spécialisées,…
- La réglementation de la chasse, le droit de chasse et de la destruction des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts.
- Aménagement et protection du territoire de chasse (de la culture à gibier au document d'urbanisme)
- Le planning annuel du responsable de chasse

avec l'aide

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

RHÔNE LE DÉPARTEMENT

Nombre de places :
30 places maximum

Formalités d'inscriptions et coût :
En ligne ou sur formulaire, gratuit.

Intervenants :

- Membres du Conseil d'Administration de la FDCRML
- Services de la FDCRML
- Espace associatif du département du Rhône

RÉGULATION PAR TIR DES CORVIDÉS

OBJECTIF	Initier les participants à une méthode efficace de régulation des corvidés par tir
DATES ET HORAIRES	Mercredi 15 mars 2023 de 9 h 00 à 12 h 00
LIEU	Siège de la FDCRML.
PUBLIC	Chasseurs désirant réguler les corvidés.

PROGRAMME

Cadre réglementaire et rappel législatif

- Périodes
- Modalités de chasse et de destruction
- Moyens autorisés
- Les espèces concernées

Présentation de la méthode

- Matériel nécessaire
- Conseils pour une bonne efficacité
- Conseils de sécurité

Retour d'expérience

Nombre de places :
30 places maximum

Formalités d'inscriptions et coût :
En ligne ou sur formulaire au prix de **10€**.

Intervenants :

- Service technique de la FDCRML

Recyclage en piegeage

OBJECTIF	Recyclage en piégeage.
DATES ET HORAIRES	Samedi 18 mars 2023 à 10 h 30
LIEU	Siège de la FDCRML.
PUBLIC	Présidents d'association de chasse, piégeurs agréés

PROGRAMME

- Rappel de la réglementation en vigueur sur le piégeage
- Présentation de l'Association Départementale des Piégeurs Agréés du Rhône
- Présentation de différents types de pièges et leur utilisation

En parallèle distribution des commandes (cf. circulaire de décembre 2022) :

- Des pièges
- Des semences dans le cadre des subventions
- Des agrainoirs à petit gibier

Formalités d'inscriptions et coût :

Pas d'inscription

Intervenants :

- Service technique de la FDCRML

CHASSER À L'ARC

OBJECTIF	Pratiquer la chasse à l'arc.
DATES ET HORAIRES	Samedi 25 mars 2023 de 8 h 00 à 18 h 00
LIEU	Château de Montmelas à Montmelas St Sorlin
PUBLIC	Titulaire ou futur titulaire du permis de chasser ou accompagnateur de chasse accompagnée

PROGRAMME

La formation qui doit conduire à l'acquisition des connaissances pratiques permettant au chasseur à l'arc de manipuler et d'utiliser un arc de chasse dans des conditions de sécurité optimales est délivrée au cours d'une journée, selon le programme suivant (orientations générales) :

- ***Théorie***

1. Nomenclature
2. Définitions particulières
3. Choix du matériel employé à la chasse
4. Tir instinctif et tir en viseur
5. Anatomie et zone vitale à atteindre
6. Procédés de chasse
7. Législation
8. Sécurité

- ***Pratique***

Mise en pratique des apprentissages théoriques.

Source : F. Boudot

Nombre de places :
50 places maximum

Formalités d'inscriptions et coût :
Pas d'inscription en ligne
Sur dossier téléchargeable.
sur le site fédéral www.fdc69.com ou envoi sur demande par mail contact@fdc69.com ou par téléphone 04.78.47.13.33 au prix de **35€.**

Intervenant :
- Associations de chasseurs à l'arc
- Service technique FDCRML

CONNAISSANCE, REPARATION, INDEMNISATION ET PREVENTION DES DEGATS DE GIBIER SUR LES CULTURES AGRICOLES

OBJECTIF	Connaître, identifier, prévenir, indemniser les dégâts causés par la faune sauvage. Former les associations de chasse et les agriculteurs concernés à la protection des cultures par la pose de matériel adapté dans de bonnes conditions pour prévenir les dégâts de grand gibier.
DATES ET HORAIRES	Mercredi 29 mars 2023 de 14 heures à 17 heures
LIEU	Au siège de la FDCRML.
PUBLIC	Membres des associations de chasse du Rhône affiliées à la FDCRML et agriculteurs souhaitant s'investir dans la protection des cultures .

PROGRAMME

- Type de dégâts et identification des auteurs parmi les espèces de la faune sauvage.
- Indemnisation des dégâts de grand gibier dans le Rhône.
- Les principales méthodes de prévention efficaces des dégâts (chasse d'été, cultures de dissuasion, agrainage, piégeage et clôtures ....).
- Tout savoir sur les clôtures électriques efficaces : Présentation des différents électrificateurs, conducteurs (fil, câble…) et autres matériaux nécessaires (batteries, piquets, enrouleurs, isolateurs…), mise en place d'une clôture électrique (prise de terre, hauteur des fils, mise en service du poste électrificateur, entretien du terrain…), contrôle d'efficacité par testeur de ligne, dépôt fédéral de matériel.
- Aides financières particulières à la réparation ou la prévention des dégâts. Réparation des cultures agricoles.

Nombre de places :
30 places maximum

Formalités d'inscriptions et coût :
En ligne ou sur formulaire, gratuit

Intervenant :
- Service technique de la FDCRML
- M. Herbin des établissements Herbin.

CHASSE D'ETE DU GRAND GIBIER ET DU RENARD

OBJECTIF	Se former aux chasses d'été et acquérir une meilleure connaissance de la biologie des espèces concernées
DATES ET HORAIRES	jeudi 25 mai 2023 de 18 h 30 à 21 h 00
LIEU	Siège de la FDCRML
PUBLIC	Tout chasseur.

PROGRAMME

19 h 00 : Accueil des participants

19 h 15 : Pratiques cynégétiques au regard de la biologie des espèces : chevreuil, sanglier et renard

19 h 30 : La réglementation en vigueur

20 h 00 : Les aspects pratiques des chasses d'été

20 h 20 : Aperçu des modalités relatives à la chasse à l'arc

20 h 30 : La recherche des animaux blessés

21 h 15 : Conclusion

Nombre de places :
30 places maximum

Formalités d'inscriptions et coût :
En ligne ou sur formulaire, **10€**.

Intervenants :
- Service technique de la FDCRML.
- UNUCR

UTILISATION DE PIEGES PHOTOGRAPHIQUES

OBJECTIF	Acquérir la formation nécessaire pour utiliser des pièges photographiques
DATES ET HORAIRES	Jeudi 1er juin 2023 de 14 h 00 à 16 h 30
LIEU	Siège FDCRML
PUBLIC	Membre de conseil d'administration d'association de chasse

PROGRAMME

Contexte
- Les conventions
- La trame verte et bleue
- Le rendu attendu (Bilan)

Cadre réglementaire et rappel législatif
- Conditions d'utilisation

Présentation du matériel
- Mode d'emploi
- Prise en main
- Techniques de poses

Avec l'aide de La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Nombre de places :
15 places maximum

Formalités d'inscriptions et coût :
Gratuit

Intervenant :
- Service technique de la FDCRML

HYGIÈNE DE LA VENAISON

OBJECTIF	Former à l'examen initial des carcasses de gibier.
DATES ET HORAIRES	Mardi 6 juin 2023 de 19 h 00 à 22 h 30.
LIEU	Siège de la FDCRML.
PUBLIC	Tout chasseur.

PROGRAMME

19 h 00 : Accueil des participants

19 h 15 : Présentation de la formation

19 h 30 : Principaux points relatifs à l'hygiène
Hygiène pour la cession du gibier sauvage
Réglementation
Modalités de commercialisation

20 h 30 : Notions d'anatomie et de pathologie
- Organes sains et carcasse saine
- Organes anormaux et carcasse anormale
- Conduite à tenir

21 h 30 : Technique d'éviscération

22 h 00 : Technique de prélèvement dans le cadre de la recherche des larves de trichine

22 h 30 : Conclusion

Nombre de places :
50 places maximum

Formalités d'inscriptions et coût :
En ligne ou sur formulaire, **20€**

Intervenants :
- Service technique de la FDCRML
- Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier du Rhône

FORMATION DECENNALE SECURITE

OBJECTIFS	Remise à niveau obligatoire de la formation sécurité des chasseurs tous les dix ans selon l'arrêté ministériel du 5 octobre 2020 relatif à la sécurité en matière d'activité cynégétique
DATES ET LIEUX	**1 - Au siège de la FDCRML** A. Le jeudi 8 juin 2023 de 18 h à 21 h 30 B. ou le vendredi 8 septembre de 14 h à 17 h 30 **2 - Dans les communes du département** programmées avec des associations sur dates validées par la FDCRML et inscription préalable en amont par la FDCRML de 30 chasseurs identifiés par le responsable local de chasse **3 - A domicile individuellement par E learning** par inscription individuelle par internet sur le site fédéral. (voir Tutoriel p. 22)
PUBLIC	Titulaire du permis de chasser ayant validé son permis dans le département du Rhône pour la saison 2022-2023 ou sur autorisation de la FDC ayant validé le permis en 2022-2023.

PROGRAMME *(défini par la Fédération Nationale des Chasseurs)*

Module 1	**Module 2**
Comprendre le pourquoi de cette formation et ses enjeux pour le monde de la chasse est un préalable indispensable avant de rentrer dans le vif du sujet. Le bilan de la saison 2019/2020 en termes d'accidents est riche d'enseignements	Ce module permet de s'immerger dans des cas concrets, grâce à des reconstitutions d'accidents réels en vidéo qui ont été réalisées grâce au savoir-faire de Cinématir.
Module 3	**Module 4**
Ce module récapitule toutes les consignes de sécurité individuelles. Il insiste sur les comportements appropriés et l'état d'esprit à adopter pour prévenir les risques d'accidents et d'incidents.	Tout ce que vous vouliez savoir sur le réseau fédéral de la chasse française figure dans ce dernier module. Au cœur des territoires, les FDC agissent pour la sécurité de tous les usagers de la nature.

Nombres de places : 30 places maximum par session
Formalités d'inscriptions et coût :
En ligne ou sur formulaire, gratuit pour les adhérents de la FDCRML
Intervenants : Service technique de la FDCRML

reconstitution des circonstances d'un accident en vidéo

Responsable de battue ou Traqueur arme

Avec la participation La Région Auvergne-Rhône-Alpes — RHÔNE LE DÉPARTEMENT

OBJECTIF	Se former à la sécurité en battue. RAPPEL : **Règlementation SDGC :** Obligation d'organiser les battues par une personne ayant été formée à cet effet. Depuis le 01/07/2021 obligatoire pour les traqueurs armés en battue au grand gibier.
DATES ET HORAIRES	1 journée au choix des dates suivantes : **Session 1 :** Lundi 19 juin 2023 de 8 h à 17 h 15 **Session 2 :** Lundi 26 juin 2023 de 8 h à 17 h 15 **Session 3 :** Samedi 22 juillet 2023 de 8 h à 17 h 15
LIEU	Stand de la Roche à Saint Andéol le Château
PUBLIC	Personne désirant encadrer des battues en tant qu'organisateur, traqueur armé, chef de ligne ou simple chasseur souhaitant améliorer ses connaissances en matière de sécurité et d'organisation de la chasse avec priorité donnée aux associations n'ayant personne de formé.

PROGRAMME

- Accueil
- Statistiques des accidents de chasse
- Règles générales de préparation et d'organisation des battues par le Service Technique de la FDCRML
- Données balistiques et ricochets par L'ADCGG 69
- Constitution de 2 groupes
  Sous-groupe 1 : Mise en pratique par un formateur permis de chasser FDCRML
  Sous-groupe 2 : Règlementation sur les armes et sécurité individuelle par un lieutenant de louveterie
- L'assurance responsabilité civile chasse individuelle et collective.
- L'accident de chasse vu sous l'angle judiciaire par un OPJ de la GENDARMERIE NATIONALE.
  La Recherche du Gibier Blessé par l'UNUCR
- Conclusion, bilan et remise des attestations par la FDCRML

Nombre de places : 40 places maximum.
Au regard des contraintes du SDGC, priorité sera donnée aux territoires ayant peu de chasseurs formés.
Veillez à inscrire des personnes qui sont disponibles toute la saison de chasse pour l'encadrement de vos battues sur votre territoire.

Formalités d'inscriptions et coût :
En ligne ou sur formulaire au prix de **35€**.

Intervenants :
- Services de la FDCRML
- Lieutenant de louveterie
- ADCGG69
- Formateurs du permis de chasser
- Office Français de la Biodiversité (OFB)
- Gendarmerie

COMMUNIQUER SUR LA CHASSE AVEC LES NON-CHASSEURS : UN DIMANCHE À LA CHASSE

OBJECTIFS	Expliquer et faire découvrir la chasse aux autres usagers de la nature, aux élus municipaux et à tous les non-chasseurs. Organiser une manifestation sur le thème de la chasse (expo, fête de la chasse, sortie terrain). Transmettre une bonne image de la chasse..
DATES ET HORAIRES	Jeudi 29 juin 2023 de 18 h 30 à 19 h 30
LIEU	Siège de la FDCRML.
PUBLIC	Présidents, membres des conseils d'administration des associations de chasse affiliées à la FDCRML.

PROGRAMME

- Organisation et mise en place d'un stand sur le thème de la chasse (matériels, outils de communication).
- Rencontres sur votre territoire de chasse avec les non-chasseurs.
- Réservation du matériel pour le forum des associations avec la FDCRML.
- Les différents supports de communication.
- La chasse et la presse (communication locale et départementale).

Nombres de places :
30 places maximum

Formalités d'inscriptions et coût :
En ligne ou sur formulaire, gratuit.

Intervenants :
- Services de la FDCRML

Comptage nocturne de lievres

OBJECTIF	Former les associations à des missions techniques de manière autonome. Savoir réaliser un suivi de la population de Lièvre sur d'autres territoires que ceux retenus dans le cadre du suivi départemental par unité de gestion. Obtenir l'agrément par arrêté préfectoral pour l'utilisation des sources lumineuses pour les recensements de faune sauvage.
DATES ET HORAIRES	du 15 août au 1er octobre de 19 heures à 1 heure du matin soit 6 heures réparties en 1 heure 30 de formation théorique et 4 heures 30 de formation pratique (date à convenir avec le service technique de la FDCRML).
LIEU	Sur les territoires des communes concernées.
PUBLIC	Présidents, membres des conseils d'administration, gardes particuliers assermentés et adhérents des associations de chasse affiliées à la FDCRML.

PROGRAMME

- ***Présentation du protocole des comptages nocturnes selon le protocole OFB :***
  - Périodes
  - Principes
  - Circuit
  - Matériel
  - Sécurité
  - Encadrement réglementaire.
  - Contrôle
  - Rendu des résultats
  - Assurance

Source : FRC Poitou Charente, N. Rainard

Nombre de places :
Quatre chasseurs par soirée sachant que le comptage concerne trois communes donc chaque association de chasse doit présenter quatre chasseurs.

Formalités d'inscriptions et coût :
Inscription auprès du service technique de la FDCRML, dans le cadre d'un projet de suivi concernant minimum trois associations communales différentes.
Gratuit pour les adhérents
Pas d'inscription en ligne possible

Intervenant :
- Service technique de la FDCRML

Se perfectionner au tir avec une arme à canon rayé

OBJECTIFS	Se perfectionner au tir avec une arme rayée. Tester l'aptitude de son arme par un ciblage.
DATES ET HORAIRES	Samedi 2 septembre 2023 de 8 h 30 à 10 h 30 ou de 10 h 30 à 12 h 30
LIEU	Stand de tir «Dans le 1000», chemin d'Epeyssoles 01540 VONNAS.
PUBLIC	Tout chasseur titulaire du permis de chasser validé dans le Rhône et membre d'une association adhérente à la FDCRML.

PROGRAMME

(2 heures par session de 6 tireurs)

- Accueil des participants avec les consignes de sécurité et vérification des permis et de la fonctionnalité des armes (rappel sur l'entretien des armes et législation).
- Ciblage des armes à 30 mètres sur un chevalet de réglage.
- Entraînement au tir sur film «sanglier ou chevreuil» au choix avec conseil sur la pratique du tir.
- Bilan de la séance.

Conditions :
Etre titulaire du permis de chasser validé dans le département du Rhône et membre d'une association de chasse affiliée à la FDCRML.
Venir avec ses munitions (20 cartouches) (pas de fusils à canon lisse).
Seules les carabines de chasse, express et armes mixtes sont admises (pas de tir avec une arme à canon lisse).

Nombre de places :
6 tireurs pour 2 heures soit 12 chasseurs par demi-journée.

Formalités d'inscriptions et coût :
En ligne ou sur formulaire, coût de **30€** par participant adhérent *(annulation de la session si moins de 6 participants)*.

Intervenants :
- Stand «Dans l'1000»
- Service technique de la FDCRML
- Membres du Conseil d'Administration de la FDCRML

Réactualisation de la formation responsable de battue

OBJECTIF	Réactualiser les connaissances des responsables de battue au grand gibier (action règlementaire N°37 du SDGC). Mise à jour tous les 10 ans.
DATES ET HORAIRES	Jeudi 14 septembre 2023 de 18 h 30 à 20 h 30
LIEU	Siège de la FDCRML.
PUBLIC	Réservée aux responsables de battue ayant fait leur formation avant 2013 ayant un permis de chasser (69) en cours de validité.

PROGRAMME

- Contexte actuel et rappel
- Évolution des statistiques sur les accidents et incidents
- Évolution des connaissances juridiques et techniques

Nombre de places :
100 places maximum par session

Formalités d'inscriptions et coût :
En ligne ou sur formulaire, **gratuit** réservée aux responsables de battue ayant fait leur formation avant 2013 ayant validé leur permis de chasser (69) en 2022.

Intervenant :
- Services de la FDCRML

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

RHÔNE LE DÉPARTEMENT

Developpement des populations de petit gibier

OBJECTIFS	Connaître les principales techniques de développement du petit gibier par l'aménagement du territoire, la gestion des habitats et la gestion des espèces .
DATES ET HORAIRES	jeudi 28 septembre de 18h 00 à 21 h 00
LIEU	Siège de la FDCRML.
PUBLIC	Responsables associatifs cynégétiques, gardes particuliers, chasseurs

PROGRAMME

- Chasse, gibier et biodiversité en introduction.
- La biologie et la situation des espèces de petit gibier sédentaire dans le Rhône et la Métropole de Lyon.
- Les milieux naturels, agricoles et forestiers dans le Rhône et la Métropole de Lyon et les besoins du gibier en termes d'habitat au travers de la répartition actuelle des espèces cibles.
- Les principes d'aménagements pour le petit gibier pour améliorer les habitats : Les outils financiers, contractuels et juridiques permettant d'améliorer ou maintenir les habitats.
- Les outils de gestion des espèces de petit gibier en lien avec la dynamique des populations et les modes de chasse.

Avec l'aide de :

RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

Nombres de places :
30 places maximum

Formalités d'inscriptions et coût :
En ligne ou sur formulaire, gratuit.

Intervenants :
- Service technique FDCRML

EDUCATION A LA NATURE

OBJECTIFS	Être capable d'effectuer une animation nature en milieu scolaire seul ou avec l'animateur de la FDCRML afin de : • Transmettre son savoir faunistique et floristique ainsi que sa passion pour la nature. • Sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge, afin d'initier les générations futures à un comportement respectueux de la nature. • Susciter l'envie de découvrir la faune sauvage et ses habitats ainsi que les différentes relations avec les activités humaines, dans un souci permanent de conservation durable des richesses naturelles.
DATES ET HORAIRES	Mardi 24 octobre 2023 de 18 h 30 à 20 h 30 **ou** toute l'année sur rendez-vous (contact@fdc69.com)
LIEU	Siège de la FDCRML
PUBLIC	Tout chasseur désirant réaliser une animation nature à l'école de son village (à partir du CE1, collège, établissement d'enseignement agricole).

PROGRAMME

- Présentation de l'éducation à la nature.
- Pourquoi intervenir dans les écoles ?
- Convention et agrément.
- Public visé.
- Thèmes traités en relation avec la faune sauvage locale.
- Découverte d'Ékolien, site internet dédié à l'éducation à la nature.
- Déroulée type d'une animation.
- Financement des animations.
- Questions diverses.

Des supports pédagogiques seront remis à l'issue de la formation.

Nombres de places :
20 places maximum

Formalités d'inscriptions et coût :
En ligne ou sur formulaire, gratuit.

Intervenants :
- Service Technique de la FDCRML.

Se former au piegeage
Agrement de piegeur

OBJECTIFS	Acquérir la formation obligatoire en vue de l'obtention de l'agrément de piégeur en vertu de l'arrêté ministériel du 28 juin 2016 modifiant les arrêtés du 13 décembre 2011 et du 29 janvier 2007.
DATES ET HORAIRES	Les vendredis 1er et 8 décembre 2023 de 9 h 00 à 18 h 00 Durée de la formation 16 heures (arrêté ministériel).
LIEU	Siège de la FDCRML.
PUBLIC	Personne désirant utiliser tous types de pièges.

PROGRAMME

(2 journées)

- **1ère journée**

9 h 00 La réglementation du piégeage.

10 h 00 Connaissance des différents types de pièges et des conditions d'utilisation - Droits et devoirs du piégeur.

12 h 00 Déjeuner

13 h 15 Connaissance des mesures propres à diminuer les souffrances des animaux capturés.

14 h 15 Présentation des espèces recherchées.

- **2ème journée**

9 h 00 Manipulation des pièges et application des connaissances.

12 h 00 Déjeuner

13 h 30 Test de contrôle des connaissances.

16 h 00 Projection d'un film sur le piégeage.

Nombres de places :
30 places maximum

Formalités d'inscriptions et coût :
En ligne ou sur formulaire au prix de **65€**

Intervenants :
- Service technique de la FDCRML
- Association départementale des Piégeurs Agréés du Rhône

INSCRIPTION EN LIGNE MODALITES

Par l'association de chasse

Pour accéder à ce nouveau service, il faudra :

Dans un 1er temps mettre à jour la liste des chasseurs de votre association (bouton « Chasseurs » dans l'espace de saisie en ligne). Ceci vous permettra :
- de visualiser la liste de vos chasseurs
- de supprimer/ajouter un chasseur
- de mettre à jour les membres du Conseil d'Administration et du Bureau
- d'imprimer une liste (sous forme de listing d'émargement)
- d'exporter sous excel cette liste
- d'imprimer des collecteurs de timbre-vote vierges ou pré-remplis (pour l'AG de la FDCRML)

La modification des adresses ne sera pas possible afin d'éviter tout conflit avec la base des validations du permis de chasser.

Lors de l'ajout d'un chasseur (ou d'un membre non chasseur de l'association), une recherche dans la base sera effectuée après saisie du nom, du prénom et du code postal ou du numéro de permis et débouchera sur un affichage des chasseurs correspondants à ces critères.
Si le chasseur que l'on souhaite ajouter figure dans cette liste, il suffira de le sélectionner, sinon il faudra le créer en saisissant ses coordonnées complètes.

Dans un 2ème temps, une fois cette mise à jour effectuée, vous pourrez procéder à l'inscription aux formations de vos chasseurs (bouton «Formations»).

Sur le site internet fédéral www.fdc69.com,
- soit sur la page Formation – Conditions et inscriptions,
- soit via l'espace de connexion, Saisie en ligne

Identifiant = identifiant territoire 690…
Mot de passe : mot de passe territoire

Attention : pour les formations payantes
- Association ayant souscrit au prélèvement : le prélèvement des frais d'inscription sera effectué après la formation
- Association n'ayant pas souscrit à ce service : **Inscription en ligne impossible.** Utilisation du formulaire d'inscription accompagné du règlement le cas échéant.

Par le chasseur en individuel

Sur le site internet fédéral www.fdc69.com,
- soit sur la page Formation – Conditions et inscriptions,
- soit via l'espace de connexion, Saisie en ligne

Identifiant = code barre de 14 caractères présent sur le titre de validation
Mot de passe : date de naissance au format JJ/MM/AAAA

Règlement par carte bancaire pour les formations payantes.

E-LEARNING TUTORIEL FORMATION DECENNALE SECURITE

Comment s'inscire ? sur www.fdc69.com

Aller sur l'espace de connexion, puis l'espace de saisie en ligne.
Se connecter avec l'identifiant de guichet unique (code barre) et date de naissance (JJ/MM/AAAA)

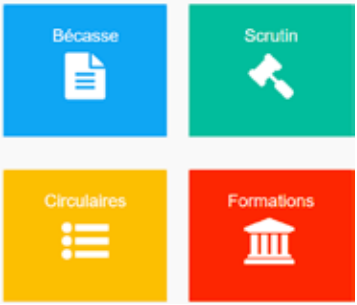

Bouton "Formations"

Cliquer sur "Inscription formation à distance".
Vous recevez un mail de confirmation d'inscription avec le lien
En cliquant sur ce lien, vous atteignez le site de formation en ligne et vous devrez confirmer votre identité avec votre date de naissance

A détacher ou à photocopier

FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2023		
Nom - Prénom		
Date et lieu de naissance		
Adresse - Code Postal - Ville		
Téléphone		
Adresse mail		
Association de chasse de		N° Adhérent : **690 . . .**

INTITULÉ DE LA FORMATION	DATE	COÛT
		Rappel : *pas de remboursement des frais d'inscription pour toute absence injustifiée*

Pour les formations comportant plusieurs sessions, vous pouvez mettre plusieurs dates dans votre ***ordre de préférence****.*

Pour les formations suivantes : Chasse à l'arc, Préparation à l'examen du permis de chasser, Chasse accompagnée, merci de contacter la FDCRML au 04 78 47 13 33 afin d'obtenir un formulaire d'inscription officiel.

Liste des formations et Conditions d'inscription en début de catalogue.

A....., le 2023

Signature du Président de l'association (obligatoire) :

Signature du Candidat :

ATTENTION : 1 bulletin et 1 chèque par candidat et par formation (suivi administratif et comptable)

Bulletin d'inscription, accompagné du chèque à l'ordre de la FDCRML, à retourner à :
Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon
1, allée du Levant - 69890 LA TOUR DE SALVAGNY

ACCUSÉ DE RECEPTION D'INSCRIPTION - FORMATION 2023

❒ est inscrit à la formation ..... et recevra une convocation en temps utiles ***(cependant, la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre d'inscrits est insuffisant).***

❒ n'est pas inscrit à la formation .....
pour la raison suivante :

❒ Formation complète

❒ Sur liste d'attente

❒ Autre : .....
.....
.....

Merci de compléter cette partie

Mme, Melle, M. .....

Domicilié .....

.....

INFORMATIONS : FORMATIONS ET EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER

Les **inscriptions** au permis de chasser doivent se faire **obligatoirement** sur le site mis en place par **l'Office Français de la Biodiversité :** lien sur le site internet **www.fdc69.com** (Découvrir la chasse - Devenir chasseur/Examen).

Toutes les instructions seront communiquées au candidat par mail au fur et à mesure de l'avancée du dossier d'inscription qui devra être envoyé par courrier ou déposé à l'accueil de la FDCRML :

Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon
1 Allée du Levant 69890 LA TOUR DE SALVAGNY - www.fdc69.com

Le dossier d'inscription devra être impérativement validé par la **Fédération** ainsi que par **l'OFB** avant toute convocation aux formations et à l'examen.

Les formations obligatoires : *Organisation et convocation par la FDCRML*
Assurées par la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon, elles sont composées de 2 parties :

1. Une **partie théorique** d'une durée de 2 h 30 environ qui se déroulera **au siège de la FDCRML, 1 allée du Levant 69890 LA TOUR DE SALVAGNY.**
2. Une **partie pratique** d'une durée de 4 h 00 environ qui se déroulera au **stand de Ball Trap de SCI LA ROCHE à ST ANDEOL LE CHATEAU (69700)**

Attention : Toute absence à l'une ou l'autre partie de la formation annulera la participation à l'examen.

Pour la préparation à l'examen, des liens vidéos sur la pratique et le manuel sur la théorie vous seront fournis par la Fédération des Chasseurs à réception de votre dossier complet (coût inclus dans la formation). Nous vous recommandons par ailleurs de vous entraîner à la partie théorique sur notre site **www.fdc69.com.**

L'examen : Organisation et convocation par l'Office Français de la Biodiversité (OFB).
Examen global organisé par l'OFB d'**une durée d'une heure environ** qui se déroulera **au stand de Ball Trap de SCI LA ROCHE à ST ANDEOL LE CHÂTEAU (69700)**

A noter, les dates d'examen sont susceptibles d'être modifiées par l'OFB.

INFORMATIONS : CHASSE ACCOMPAGNÉE

Formation d'une durée d'une heure trente totalement gratuite. Le candidat «Filleul» peut avoir jusqu'à 4 accompagnateurs «Parrains» maximum. Il doit être âgé de 14 ans ½ minimum le jour de la formation.
2 dates : mercredi 31 mai 2023 après-midi ou samedi 2 septembre 2023.

Procédure de délivrance des autorisations de chasser accompagné pour les – de 15 ans :
La Fédération adressera les attestations qu'à partir des **15 ans révolus** du demandeur.

Présence de l'accompagnateur obligatoire (sauf si déjà effectuée).

Les accompagnateurs "Parrains" (titulaires du permis de chasser depuis 5 ans) doivent avoir suivi cette formation, une carte de chasse accompagnateur valable 10 ans leur sera délivrée (formulaire d'inscription + CNI + Permis de chasser).

Lieu : **BALL TRAP LA ROCHE - 69 ST ANDEOL LE CHATEAU**

➜ Formulaires d'inscription
- téléchargeables sur le site internet **www.fdc69.com** (Découvrir la chasse – Chasse accompagnée)
A adresser à la Fédération départementale des chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon, accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport,…)
à **F.D.C.R.M.L – 1 allée du Levant – 69890 LA TOUR DE SALVAGNY**
Possibilité d'envoyer le dossier par mail à **c.perrier@fdc69.com** • Tél : 04 72 19 15 16

Une convocation ainsi qu'un plan, seront adressés 15 jours avant environ, la date de la formation.

RAPPEL

INSCRIPTION EN LIGNE

Voir modalités page 21

CHASSEURS du RHÔNE

et de la

MÉTROPOLE de LYON

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU RHONE ET DE LA METROPOLE DE LYON

1, allée du Levant - 69890 LA TOUR DE SALVAGNY - Tél. 04 78 47 13 33

Service Technique : Tél. 04 78 64 63 71

E-mail : contact@fdc69.com

Site internet : www.fdc69.com

Association agréée depuis 1979 au titre de la protection de l'environnement

Crédit photos : FDCRML et Shutterstock - Conception & impression - LOC-AMAL SYSTEM - 04 78 64 80 00